

# APPEL À CANDIDATURE

**RÉSIDENCE MISSION 2026  
POUR UN ARTISTE  
ou COLLECTIF D'ARTISTES**  
**Sumène Artense communauté**

*DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : VENDREDI 31 OCTOBRE 2025*





## PRÉSENTATION du territoire



Située au nord du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Corrèze et du Puy de Dôme, la Communauté de communes Sumène Artense a été créée le 30 décembre 1999.

À ce jour, 16 communes sont adhérentes, ce qui représente 8781 habitants.

**Sumène Artense communauté s'est dotée de la compétence culturelle en 2006 et depuis place la culture au sein de son projet de développement comme un des vecteurs majeurs de son dynamisme et de son attractivité.** Elle souhaite inscrire son action culturelle dans une politique culturelle globale. Aussi, depuis 2010 Sumène Artense communauté propose chaque année une résidence d'artiste permettant au territoire de soutenir la création artistique tout en associant la population à cette démarche de création. Depuis 2014, elle s'est dotée d'un support d'exposition à ciel ouvert sur l'ancienne voie ferrée, transformée en piste verte permettant d'accueillir des créations originales « grands formats ». Sumène Artense communauté bénéficie du label 100% EAC depuis avril 2023 et multiplie son offre d'éducation artistique et culturelle en direction d'un large public.

## DESCRIPTION de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « **la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle** » proposée sur le territoire de la Sumène Artense communauté de 2023 à 2027. Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Education nationale, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal, et Sumène Artense communauté.

**La résidence s'adresse à tous les artistes diplômés, ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine (art visuel, art numérique, peinture, installation, photographie, dessin, illustration).**

## DÉFINITION DE LA RÉSIDENCE / ENJEUX

Cette résidence-mission confie à un artiste ou collectif d'artistes un projet culturel transversal associant des pratiques artistiques avec les habitants et la création d'une œuvre. **L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que l'artiste ou collectif d'artistes soit en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.**

La résidence offre à l'artiste **12 semaines** réparties de mars 2026 à octobre 2026 afin qu'il puisse se consacrer à la création d'une œuvre en lien avec le territoire dont les rencontres avec les habitants nourriront sa démarche artistique. Ces 12 semaines seront réparties de la façon suivante : 8 semaines consacrées à la création et 4 semaines de médiation.

**Les ateliers de médiation seront proposés auprès des établissements scolaires, structures culturelles (médiathèques, associations, ...), EHPAD,** en temps scolaires et hors temps scolaires, à destination du jeune public et du tout public.

Compte-tenu de l'étendue du territoire concerné, il est indispensable que l'artiste retenu pour la résidence soit titulaire du permis B.

## LES OBJECTIFS de la résidence

**1· Soutenir la création artistique** en offrant la possibilité à un artiste ou à un collectif d'artiste de créer et de présenter son œuvre.

### **2· Contribuer à la cohésion culturelle du territoire :**

- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais de rencontres artistiques.
- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel en permettant de mieux s'appuyer sur l'équipement structurant du territoire : la Piste des Arts.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

### **3· Cibler les publics prioritaires :**

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire).
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Sont concernés sur le territoire Sumène Artense :

- Les personnes âgées inscrites dans des associations,
- Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire,
- Les publics dits « éloignés » comme le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Champagnac.

## CALENDRIER

### 1. DIFFUSION DE L'APPEL À CANDIDATURE

Février 2025

### 2. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

31 octobre 2025

### 3. RÉUNION DU JURY

Début novembre 2025

(commission culture de Sumène Artense communauté)

### 4. DÉMARRAGE DE LA RÉSIDENCE

Mars 2026

## DÉROULEMENT

La résidence se décompose suivant plusieurs étapes :

- Une **période d'appropriation du territoire d'une durée de 1 semaine en mars 2026** : rencontre avec les élus, les enseignants, les associations culturelles, les centres de loisirs, ...  
**Durant la période d'appropriation, l'artiste ou le collectif co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs.**
- Une **période de réalisation de la création de l'œuvre d'une durée de 8 semaines fractionnées d'avril 2026 à août 2026**. L'œuvre finale doit être restituée à Sumène Artense communauté le 28 août 2026 pour envisager l'installation et le vernissage fin septembre 2026.
- Une période de médiation de 4 semaines à l'automne 2026. Cette médiation doit être complétée par un appui à la réalisation d'un carnet pédagogique co-construit entre l'artiste, les services de l'éducation nationale et les services de Sumène Artense communauté (culture et communication).





Exposition « Journal d'une exploration dans les collines voisines », par Cécile Gambini - 2024



Exposition « La tectonique des pages », par Philippe UG - 2023



Exposition « Sols en Sumène Artense, qui êtes-vous ? » - 2025



Exposition « Les Naturelles » : collectif les Vivaces (Marjolaine Werckmann et Claudia Urrutia) et la photographe Marielsa Niels - 2021

## L'ŒUVRE ACHEVÉE : SUPPORT D'EXPOSITION

**Au cœur de Sumène Artense traverse une ancienne voie ferrée, aménagée depuis 10 ans par Sumène Artense communauté en « Piste verte ».** Cet équipement communautaire, d'une longueur de 15 km, largement emprunté par la population locale et par les touristes pour des sorties familiales, sportives... laisse entrevoir des paysages variés et un patrimoine culturel riche et atypique.

Sumène Artense communauté propose depuis 2014, à travers un projet d'exposition, de réécrire l'histoire de cette voie ferrée. **La piste verte devient désormais la « Piste des arts », lieu d'exposition à ciel ouvert.**

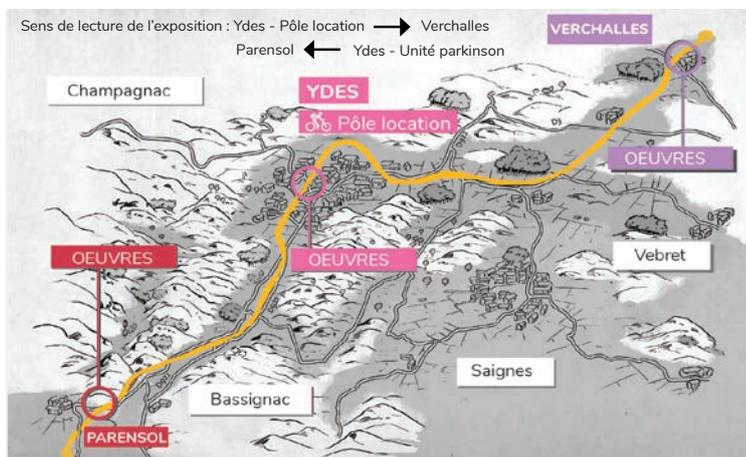
Ce projet issu d'une réflexion partagée, aux approches transversales artistiques, environnementales et territoriales témoigne d'une volonté forte de transformer ce site en lieu de référence pour la valorisation culturelle et artistique du territoire.

La Piste des arts accueille chaque année un projet d'exposition, issu de résidences et d'actions culturelles.



## PLAN D'EXPOSITION :

**30 poteaux situés sur la Piste verte, au niveau de trois zones d'implantations :**  
Ydes, Bassignac et Cheyssac.



## L'INSTALLATION

Les œuvres seront visibles sur le territoire de Sumène Artense de septembre 2026 à septembre 2027. Les œuvres seront installées par les services techniques de Sumène Artense communauté. Les frais liés à la diffusion des œuvres (communication, vernissage) seront pris en charge par Sumène Artense communauté.

## CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Les dépenses de production de la résidence seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel proposé par l'artiste ou par le collectif d'artistes, validé ensuite par Sumène Artense communauté. Le budget prévisionnel détaillé devra prendre en compte 12 semaines de résidence sur le territoire.

La bourse prévue est de 2 000€/mois et par artiste (toutes charges comprises) comprenant les frais de production et de médiation de l'œuvre hors frais de déplacements, de repas et d'hébergement.

Les frais de déplacement seront pris en charge par Sumène Artense communauté durant les temps de présence de ou des artistes sur le territoire.

Un budget est disponible pour le matériel consacré à la résidence.

Les frais de repas du ou des artistes durant son temps de résidence ne sont pas pris en charge.

Les frais d'exposition et de communication de l'œuvre sont pris en charge par Sumène Artense communauté).

## MODALITÉS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

Sumène Artense communauté s'engage à mettre à disposition de l'artiste durant son temps de résidence : un logement avec séjour, cuisine aménagée, trois chambres, salle d'eau, WC, atelier.

**La chargée de mission culture de Sumène Artense communauté devra veiller au bon déroulement de la résidence.** Elle facilitera la résidence des artistes et la réalisation du projet artistique, l'accompagnant dans la dimension humaine, technique et logistique du projet.

La chargée de mission culture devra en particulier :

- accueillir les artistes
- faciliter les contacts et les rencontres entre les artistes et les acteurs locaux (écoles, associations, accueil de loisirs, ...)
- participer à la coordination des actions de médiations.

**La chargée de communication participera à la conception d'outils de diffusion de la résidence** (communiqué de presse, plaquette de communication).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet doit répondre aux objectifs cités précédemment.
- **Production artistique** : le projet doit reposer sur une équipe artistique professionnelle référencée par une/des institutions partenaires du projet (Drac, Éducation Nationale, Région, Département...) et/ou structurelles culturelles reconnues.
- **Capacité à gérer des actions de médiation** : le projet devra proposer des temps de pratiques approfondis pour certains groupes avec un nombre d'heures suffisant pour permettre une véritable « infusion artistique » du territoire.
- **Faisabilité du projet au regard des contraintes du territoire** : budget, capacité de mobilité, espaces mis à disposition, caractéristiques de la population...
- **Modalités de candidatures** :
  - Dossier artistique, comprenant différentes propositions de restitution
  - Note d'intention
  - Planning envisagé
  - Moyens mobilisés pour les actions de médiation
  - Budget prévisionnel avec postes de dépenses et recettes
  - Présentation d'actions similaires - revue de presse

**Dossier à transmettre avant le 31 octobre 2025, à :**

Emmanuelle DEYGAS : dgaculturejeunesse@sumene-artense.com | 06 86 78 61 18

Adeline GIACCIO : culture1@sumene-artense.com | 07 89 08 73 61

**Sumène Artense communauté**

**21 rue du Calalet - 15240 SAIGNES - 04 71 40 62 66**

**A P P E L**  
À CANDIDATURE

**RÉSIDENCE MISSION 2024  
POUR UN ARTISTE  
ou COLLECTIF D'ARTISTES**

**Sumène Artense communauté  
21, rue du Calalet  
15240 SAIGNES**

[dgaculturejeunesse@sumene-artense.com](mailto:dgaculturejeunesse@sumene-artense.com)